

INTERMIXT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 28 JUIN 2010

Discours de Monsieur Luc HUJOEL

Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais entamer avec vous une petite réflexion sur la nature de la libéralisation du secteur de l'électricité et du gaz en Europe.

Je commencerai par une évaluation classique et un peu sommaire du fonctionnement du marché. Aujourd'hui, il est devenu banal de constater que la libéralisation n'a pas apporté au consommateur domestique les résultats attendus. Des prix en hausse, peu de services en plus mais plus de complications. La comparaison avec les télécoms parle d'elle-même.

Focaliser toute son attention sur la désillusion du consommateur domestique serait toutefois une simplification aussi grande que celle qui, hier, a permis la libéralisation et relèverait d'une vision naïve, selon laquelle la satisfaction du consommateur domestique aurait été l'objectif unique, ou même premier, de la libéralisation.

La libéralisation visait tout autant à renforcer l'intégration européenne en remettant en cause le caractère éminemment national du secteur de l'électricité. Elle visait à unifier les prix de l'électricité en Europe, plus qu'à les diminuer et cela essentiellement au bénéfice des consommateurs industriels. Elle visait enfin à privatiser un secteur resté à 80 % public sur le continent.

De ce point de vue, on peut dire que l'objectif est en voie de réalisation, le secteur d'électricité et du gaz est bien en cours d'eupéanisation même si ça ne fait pas le bonheur du consommateur domestique.

Par ailleurs, il serait également myope d'attribuer à la libéralisation la totalité des hausses de prix importantes de ces dernières années. D'autres facteurs fondamentaux ont également joué, comme : l'accroissement de la consommation mondiale d'énergie fossile, le financement des politiques de développement durable et, dans certains cas, l'augmentation

des prélèvements publics. Ces facteurs pèsent aussi lourd que l'émergence du pouvoir de marché des grands groupes européens de l'énergie et l'accroissement des coûts d'unbundling et de traitement d'information liés à la libéralisation.

Allons un peu plus loin que ce bilan conventionnel.

La question ne se résume plus aujourd'hui à la satisfaction du consommateur ni même à l'unification du marché. L'Union européenne se fixe 3 grands objectifs de politique énergétique :

- la libéralisation ;
- la réduction de l'effet de serre traduit dans les trois fois 20 %;
- et la sécurité d'approvisionnement. Doit-on rappeler l'importance de cet enjeu après les récentes tensions sur le transit du gaz en Biélorussie ?

Et la question qui se pose aujourd'hui de savoir si ces 3 objectifs sont compatibles. L'Ofgem, le régulateur britannique, qui jouit d'un prestige international en raison de son rôle pionnier en matière de libéralisation et en raison de l'ampleur et du professionnalisme de ses équipes, a publié en février de cette année un document appelé « Projet discovery - options pour assurer un approvisionnement sûr et soutenable » qui a fait énormément de bruit. L'Ofgem voulait vérifier si les arrangements actuels en matière de libéralisation étaient compatibles avec le maintien à long terme de la sécurité d'approvisionnement en gaz et en électricité dans un contexte où il faut réaliser les objectifs 20x20x20 de l'Union européenne.

Comme c'est très à la mode aujourd'hui dans le secteur bancaire suite à la crise systémique, l'Ofgem a soumis le secteur de l'électricité et du gaz au Royaume uni à des tests de stress pour voir si dans différents scénarios, la sécurité d'approvisionnement restait bien assurée, par exemple en cas d'absence de vent mettant à l'arrêt tout l'éolien ou en cas de tension sur le marché international du gaz.

Ces stresstests ont conclu que dans ces circonstances, il y avait un risque sérieux de rupture de la sécurité d'approvisionnement.

Dans son analyse, l'Ofgem pointe l'insuffisance des investissements dans la production d'électricité et d'investissements mal orientés dans les énergies renouvelables, en raison de signaux-prix inadaptés pour refléter les besoins futurs.

L'Ofgem examine ensuite une série de modifications possibles substituant aux mécanismes de marché actuels des mécanismes centralisés et régulés de décision en matière de prix et d'investissement. Ces modifications pourraient aller jusqu'à la création d'un acheteur unique sur le marché de gros [single buyer].

Cette prise de position de l'Ofgem a fait l'effet d'une bombe au pays de la dérégulation. Elle illustre bien le débat ouvert sur la compatibilité de la libéralisation avec les deux autres objectifs de l'Union européenne.

Attention, l'acheteur unique, c'est un mot qui peut recouvrir des notions différentes. Initialement, l'acheteur unique, c'était le pool qui rachetait l'électricité aux producteurs de manière à optimiser à court terme le système. C'est cette idée qui revient aujourd'hui dans le rapport de l'Ofgem mais cette fois avec la volonté d'assurer à long terme un équilibre garantissant que les investissements nécessaires seront réalisés et que leur rémunération sera assurée par le système de prix.

En Belgique, lorsqu'on parle d'acheteur unique, on vise aussi une agence placée entre les producteurs et le marché de la vente mais dont le but serait de redistribuer la rente nucléaire et, plus généralement, de réguler le prix, non pas en faveur des nouveaux producteurs mais des consommateurs.

Enfin, rappelons que dans les directives européennes de 1996, l'acheteur unique fût un passage éphémère. Il s'agissait, à ce moment là, d'une fonction dans la distribution, créée pour simplifier le marché de détail au profit d'EDF et d'ENEL. Les consommateurs domestiques n'auraient pas eu le choix de leur fournisseur mais l'acheteur unique aurait mis en concurrence les producteurs, faisant profiter de manière indirecte les ménages de la libéralisation sans leur en imposer les coûts ou la complexité. C'est ce type d'acheteur unique qui pourrait demain, ressortir des limbes pour organiser le Smart grid, j'y reviens dans un instant.

Ce qui me paraît intéressant, ce n'est pas seulement que l'Ofgem remette en cause la solution du tout marché, c'est qu'il envisage clairement une solution hybride où coexisteraient des processus de marchés libéralisés et des processus de marchés administrés.

Le domaine par excellence où le marché reste en défaut de produire les signaux attendus est celui du développement durable et en particulier les 3 x 20 fixes par l'Union européenne.

Et les exemples sont nombreux d'invention de processus hybrides entre marché et régulation.

À tout seigneur, tout honneur, le marché des droits d'émission ; pseudo marché créé pour anticiper le coût futur de l'effet de serre. La toute récente étude de la CREG sur un éventuel abus des producteurs qui feraient payer aux consommateurs des droits d'émission reçus gratuitement, illustre bien les difficultés liées à l'hybridation du marché et de prix administrés.

Le marché des certificats verts est un autre pseudo marché dont l'efficacité est sujette à critiques. Là aussi, une étude récente de la CREG, précédée d'ailleurs de critiques de l'industrie belge, souligne le coût prohibitif de ces signaux de prix artificiels. L'Ofgem, de son côté, soulignait que les systèmes de prix actuels pour l'énergie verte ne conduisait pas à la sélection des meilleurs techniques et des meilleurs projets.

Terminons par un exemple relatif au Smart metering.

L'Union européenne supporte, dans la directive dite 3^{ième} paquet, une généralisation de cette technique. Elle favorise ainsi son introduction comme un service universel et obligatoire. L'Union européenne n'a pas laissé au consommateur ou au fournisseur la faculté de choisir s'il voulait ou non un compteur smart, à quel prix ? Avec quelle fonctionnalité ? De la sorte, elle ne laisse pas au marché l'espace suffisant pour faire naître des solutions peut-être plus innovatrices et d'un meilleur rapport qualité/ prix pour le client.

La raison de cette vision DIRIGISTE est de réaliser au maximum le potentiel d'économies d'énergie que constitue le Smart metering et de permettre le développement d'un marché de l'énergie verte.

Et demain, comment le Smart grid, le réseau de distribution intelligent du futur, sera-t-il piloté ? Aujourd'hui déjà des dizaines de milliers de petits auto-producteurs, ménages ou PME, et leur production photovoltaïque ou éolienne sont raccordés à notre réseau. Tantôt ils fourniront aux réseaux, tantôt ils prélèveront. L'énergie qu'ils fourniront, comme celle des grandes firmes éoliennes en Mer du Nord, sera intermittente. Comment équilibrer cette production aléatoire et la demande des utilisateurs ? Pour leurs usages actuels, mais aussi

demain pour leur véhicules électriques ou leur pompe à chaleur. Un marché décentralisé va-t-il spontanément s'organiser, en s'appuyant sur les compteurs intelligents et sur un système de prix reflétant les aléas de la production et orienter les comportements des consommateurs ? Ou faudra-t-il ici aussi un chef d'orchestre qui pourrait être le gestionnaire de réseau de distribution ou, moins vraisemblablement, une agence indépendante qui simplifie les mécanismes de marché nécessaires à la recherche de l'équilibre sur le réseau ? Ce serait la renaissance de l'idée de l'acheteur unique en distribution.

Il est vraisemblable qu'ici aussi la solution sera hybride, de nouveaux développements du marché allant de pair avec de nouvelles formes de régulation.

À ce stade, nous avons compris que les objectifs de l'Union européenne, les 3 x 20 et la sécurité d'approvisionnement ne découlent pas automatiquement du marché. Mais on voit bien qu'aujourd'hui marché libre et marché administré vont de pair. La formule future a toutes les chances d'être hybride avec des frontières entre le marché et les autres formes de régulation qui seront mouvantes.

Dans cet univers, le rôle du régulateur sera central. Ceux qui avaient rêvé d'un régulateur à la main légère en seront sans doute pour leur frais. À côté des acteurs de marchés et des monopoles d'infrastructure, les régulateurs ne seront pas cantonnés à un rôle de gendarme ou de juge, ils seront des acteurs véritables.

Ce régulateur sera-t-il le régulateur indépendant du politique voulu par la Commission européenne ou son pouvoir sera-t-il partagé avec le politique et l'administration ? Plus son rôle sera important, plus la question de son indépendance sera sensible.

On peut donc conclure provisoirement que s'il n'y a pas de retour possible vers le paradis perdu du monopole, il n'y a pas non plus de Terre promise du marché. Tant qu'une nouvelle forme de développement économique et de nouvelles technologies de l'énergie n'auront pas trouvé leur maturité - sans doute pas avant une génération - la voie restera hésitante entre marché et régulation.

À nous, avec nos responsabilités nouvelles dans la gestion des réseaux de distribution et de transport, de trouver un chemin stratégique qui préserve la stabilité de nos entreprises.
